



?

## JE NE ME RECONNAIS DANS AUCUNE DE CES SITUATIONS

**Vous êtes le (la) bienvenu(e)**  
au jour le jour, sur l'ensemble des marchés  
où vous participez au tirage au sort pour  
déballer selon les places disponibles

**Et sinon contactez-nous !**  
Nous verrons ensemble quelle option  
peut vous être proposée.

Le règlement des marchés  
de Grenoble a évolué.  
Identifiez facilement la formule  
d'abonnement qui correspond  
à votre situation.

MARCHÉS DE GRENOBLE

Bien choisir sa formule

**D'ABONNEMENT**



### VILLE DE GRENOBLE

Service Droits de voirie  
11 bd Jean Pain,  
CS 91066,  
38021 GRENOBLE CEDEX 1  
04 76 76 37 75  
droits.voirie@grenoble.fr

[www.grenoble.fr](http://www.grenoble.fr)



Service Droits de voirie



1

## JE VIENS AU MARCHÉ TOUS LES JOURS OU PRESQUE

---

### Abonnement permanent

**Votre emplacement vous est réservé** tous les jours de tenue du marché.

Aucun autre commerçant ne peut prétendre à l'abonnement sur votre emplacement.

**Vous vous engagez à être assidu** en étant présent au moins 4 jours par semaine, 39 semaines par an minimum.



2

## JE VIENS AU MARCHÉ CERTAINS JOURS UNIQUEMENT

---

### Abonnement journée

**Votre emplacement vous est réservé** les jours de semaine pour lesquels vous êtes abonné.

D'autres commerçants peuvent s'abonner sur cet emplacement les autres jours de la semaine.

Pour permettre à un plus grand nombre de commerçants d'accéder au marché, **il n'est pas autorisé de cumuler un abonnement journée pour le samedi et pour le dimanche.**



3

## JE VIENS AU MARCHÉ QUELQUES SEMAINES PAR AN UNIQUEMENT

---

### Abonnement saisonnier

L'emplacement vous est réservé pendant quelques semaines, définies en accord avec la Ville, et en fonction de la place disponible.